

29 JUIN 1993

Objet : Compte-rendu de réunion du Comité de pilotage des Petits Projets Ruraux.

//-> La Haute Attention de
Madame le Ministre.

Le Comité de pilotage du projet de "Petits projets ruraux" (PPR), s'est réuni le Jeudi 24 Juin 1993 à 15 Heures dans le bureau du Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture. L'ordre du jour portait sur les questions ci-après :

- 1°) L'approbation de l'organigramme proposé par la Direction du projet,
- 2°) Réduction des effectifs sur la base des propositions de l'IDA et du sous-groupe du Comité de Pilotage chargé de cette question,
- 3°) Discussions sur les termes de référence portant sur la future structure autonome de gestion du projet, et
- 4°) Discussion sur les termes de référence sur la révision de la Convention CNCAS et PPPR.

Après examen approfondi de ces différentes questions, le Comité de pilotage a retenu les mesures ci-après :

Sur l'approbation de l'organigramme

Le Comité considère que le projet soumis constitué :

- d'une direction de sept (7) agents
- d'une unité administration et finances de cinq (5) agents et,
- d'une unité Technique et Développement de six (6) agents, répond au souci de l'IDA et du Gouvernement d'avoir dans la phase transitoire une structure simple. En effet, l'ancien organigramme comptait 5 départe-

ments. Il convient de noter cependant, que sur la demande de l'IDA, (lettre du 13 Juin 1993), les postes de Directeur adjoint et de Chef du Département administration et finances et de Chef de la maîtrise d'ouvrage délégué, ne seront plus reconduits.

.Sur la réduction des effectifs

Conformément à la lettre du 13 Juin 1993 de l'IDA, l'effectif ne devra guère dépasser 18 agents.

A cet effet, le Comité a demandé au Directeur du projet de lui faire des propositions sur la description des profils, des tâches et des titulaires éventuels pour chaque poste d'emploi prévu dans l'organigramme.

Ainsi, tous les postes d'emploi qui ne font pas l'objet de plusieurs candidatures au niveau du personnel existant, l'actuel titulaire sera immédiatement retenu.

Toutefois, les postes d'emploi qui feront l'objet de compétition, le Comité saisira le Cabinet PRICE WATERHOUSE pour la sélection d'un candidat. De plus, les agents ayant déjà fait l'objet de notification de licenciement ou de décision de mise à disposition à leur Ministère d'origine, la Direction du projet saisira dans les plus brefs délais, l'agent judiciaire de l'Etat pour l'examen des conséquences juridiques ou financières que ces actes pourraient entraîner.

.Sur l'examen des termes de référence sur la future gestion autonome du projet

Il a été mis en place un sous-comité chargé sur la base du projet soumis par la Direction, de faire des propositions au Comité de Pilotage lors de sa prochaine réunion prévue le vendredi 2/07/1993 à 15H30.

.Sur l'examen des termes de référence sur la révision de la Convention ONCAS et PPR

Le Comité prend acte d'un projet transmis pour avis par la Direction au FILDA et attend la réaction de ce dernier avant de donner sa position.

Pour terminer, le Comité a demandé au Directeur de Cabinet de bien vouloir intervenir auprès de son collègue du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour le remboursement d'une partie des fonds exigés par l'IDA, afin de faciliter la levée des mesures de suspension des crédits extérieurs .

La séance fut levée à 18H10m.

OUSIWE KA.

